

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un et le vingt-sept du mois de janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle de l'Aquarium, compte tenu des conditions sanitaires et les gestes barrières à respecter dans le cadre de la pandémie liée au covid 19, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

PRESENTS : LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1^{ère} Adjointe), DANIERE Sébastien (2^e adjoint), GONDEAU Stéphanie (3^e adjointe), BELOT Stéphanie, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, DUPERRAY Mathieu, FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain, MERCIER Ludovic, AUBONNET Michel.

ABSENTS EXCUSES : Mr BRETON Jean-Jacques (4^e adjoint), MONCORGE Marc, Mme FONGY Carole.

=====
Ordre du jour :

- Point sur le projet gérance auberge.
- Délibération pour approuver les différents avenants de plus-values au marché « rénovation auberge ».
- Délibération pour la vente d'une portion de la voie communale « Impasse Montclair » à un riverain.
- Accord de principe pour engager une procédure de biens vacants sans maître (parcelles situées au Malviré).
- Délibération pour l'approbation de la procédure de révision du PLU arrivée à son terme.
- Délibération pour autoriser le paiement de la facture du solde du dossier de révision du PLU avant le vote du budget primitif.
- Délibération pour la modification de la quotité horaire du poste d'ATSEM (passage de 32 h à 35 h).
- Questions diverses (projets 2021)

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents, il indique qu'au vu des conditions sanitaires et les gestes barrières à respecter dans le cadre de la pandémie de covid 19, il était nécessaire d'organiser les réunions dans la salle de l'Aquarium.

Avant d'aborder l'ordre du jour Monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu, qui est approuvé sans observation.

Informe que Mrs BRETON Jean-Jacques, MONCORGE Marc et Mme FONGY Carole seront absents et présente leurs excuses.

Désigne Monsieur CHAUX Mickaël secrétaire de séance.

Monsieur le maire annonce que le point relatif à la gérance de l'auberge sera abordé en fin de réunion. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour qui est le versement d'une subvention d'équilibre budgétaire depuis le budget communal au profit du budget Commerce. Le Conseil Municipal accepte de rajouter ce sujet à l'ordre du jour.

Monsieur le maire indique que Mme BELOT arrivera en cours de séance.

➤ **APPROBATION DES AVENANTS POUR DES DEPENSES SUPPLEMENTAIRES POUR LA RENOVATION DE L'AUBERGE.**

Monsieur le maire informe que depuis le début du chantier des modifications de travaux pour la rénovation ont été nécessaires, il s'avère qu'aujourd'hui le montant total du marché excède 5 % et par conséquent, l'avis du conseil municipal est requis pour approuver les avenants au marché détaillés ci-dessous :

* **Lot N° 1 : Démolition – gros œuvre-réseaux -Aménagements extérieurs – façades : Entreprise LAPIERRE**

Modification n°1 :

Marché initial : 109 179,48 € HT

Travaux supplémentaires : Démolition chape dans la réserve 24.32 m², dallage neuf dans réserve 24.32m²

Soit une plus-value de 2 158,40 € HT

Nouveau montant du marché : 111 337,88 € HT

Modification n°2 :

Montant marché modification 1 incluse : 111 337,88 € HT

Travaux en plus : Réfection façades, supplément sur l'accès PMR, condamnation passage vers silo, modifications sur la zone de livraison = 24 560,17 € HT,

Travaux supprimés sur façades, sur l'accès PMR et sur la partie aménagement de la zone de livraison = 19 871,40 € HT.

Soit une plus-value de 4 688,77 € HT

Nouveau montant du marché : 116 026,65 € HT

* **Lot N° 3 : Volets roulants alus laqués - métallerie : Etablissements PONTILLE**

Modification n°1 :

Marché initial : 29 330,50 € HT

Travaux supplémentaires : Marches supplémentaires escaliers = 464,00 € HT

Travaux supprimés : Chassis CF ½ silo, fourniture et pose volets roulants, garde-corps porte fenêtre T 4 = 6 455,00 € HT

Soit une moins-value de 5 991,00 € HT

Nouveau montant du marché : 23 339,50 € HT

* **Lot N° 4 : Menuiseries extérieures et intérieures bois – SARL THEVENOUX MENUISERIE**

Modification n°1 :

Marché initial : 25 885,19 € HT

Travaux supplémentaires : Moulures Athéna 2 face extérieure et 1 porte sur mesure (2320x1070 mm)

Soit une plus-value : 319,44 € HT

Nouveau montant du marché : 26 204,63 € HT

Modification n°2 :

Montant du marché modification 1 incluse : 26 204,63 € HT

Travaux supplémentaires : 6 fenêtres, 5 volets roulants, 1 châssis à soufflet

Soit une plus-value de 5 767,90 € HT

Nouveau montant du marché : 31 972,53 € HT

Modification n°3 :

Montant du marché modifications 1 et 2 incluses : 31 972,53 € HT

Modification n°3 : **Plus-value de 8 209,20 € HT**

Travaux supplémentaires : 7 fenêtres, 1 porte fenêtre, 4 volets roulants (logements)

Nouveau montant du marché : 40 181,73 € HT

Modification n°4 :

Montant du marché modifications 1-2 et 3 incluses : 40 181,73 € HT

Travaux supplémentaires : 5 fenêtres salle restaurant.

Soit une plus-value de 2 764,50 € HT

Nouveau montant du marché : 42 946,23 € HT

*** Lot N° 5 : Platerie – Isolation peinture : Entreprise MENIS**

Modification n°1 :

Marché initial : 34 719,33 € HT

Travaux supplémentaires : Doublage neuf dans cuisine et plonge, cloison de la cave neuve, dépose des habillages bois poteaux et finition BA 18 collé + toile de verre peinte, caisson coupe-feu autour du conduit de cheminée, reprise du doublage à l'arrière de l'ancienne cheminée, plafond neuf dans couloir appartement T3 = 2 101,05 € HT.

Travaux supprimés : Encoffrement poutres réserves, raccord de doublages dans la plonge, raccords suite réhausse linteau, raccords de doublages au droit prise de fer, raccords de doublages au droit ouverture condamnée vestiaires, encoffrement bâti support, peintures intérieures menuiseries RDC, peintures intérieures portes dégagement arrière restaurant, peinture trappe sur conduit rangement, peinture poutre bois de la cheminée, peinture des habillages bois des poteaux, peinture hotte cheminée, peintures extérieures menuiseries RDC + étage, peintures extérieures porte dégagement arrière restaurant, peinture pliolithe soubassement façade Nord, peinture intérieure fenêtre garage (passé en PVC), peintures intérieures fenêtre chambre T3, peinture porte accès extérieur du dégagement = 2 953,57 € HT

Soit une moins-value de 852,52 € HT

Nouveau montant du marché : 33 866,81 € HT

*** Lot N° 7 : Carrelage - Faïences – SARL ARCHIMBAUD**

Modification n°1 :

Marché initial : 14 850,23 € HT

Travaux supplémentaires : dépose ancien carrelage zone accueil, vestiaires, sanitaires et entrée, reprise ragréage, fourniture et pose carrelage entrée restaurant 1 843,60 € HT

Travaux supprimés : piquage faïence sur 3 faces dans cuisine, BA 18 vissé sur ossature existante dans cuisine = 1 273,52 € HT

Soit une Plus-value de 570,08 € HT

Nouveau montant du marché : 15 420,31 € HT

*** Lot N° 9 : Electricité – SARL JACQUET**

Modification n°1 :

Marché initial : 28 828,10 € HT

Travaux supplémentaires : Modification et déplacement coffret de protection, Réfection et repérage alimentation existante suite au démontage du plafond.

Soit une Plus-value de 1 058,70 € HT

Nouveau montant du marché : 29 886,80 € HT

Un membre de la commission informe que de nouvelles modifications feront l'objet de moins-values dans les prochaines semaines.

Le conseil municipal **APPROUVE** les différents avenants énumérés ci-dessus et **NOTE** que le montant du marché passe de 353 292,42 € HT à 371 986,89 € HT, soit une plus-value totale de 5.29 %.

Arrivée de Mme Stéphanie BELOT à 19 h 30.

➤ DELIBERATION POUR LE DECLASSEMENT ET LA CESSION D'UNE PORTION DE L'IMPASSE MONTCLAIR.

Monsieur le maire informe que les démarches pour la vente d'une portion de l'impasse Montclair se finalisent, le bornage a été effectué, ce sont 11 m² qui seront cédés à Mr et Mme LACHAT. Pour pouvoir procéder à la vente du terrain auprès du notaire, il est nécessaire de prendre une délibération pour déclasser les 11 m² de voie et autoriser la vente aux époux LACHAT.

Monsieur le maire indique que le prix de vente est de 3 €/m², ce qui représente une recette de 33 €.

Le conseil municipal **APPROUVE** le déclassement d'une portion de l'impasse Montclair pour 11 m² et sa vente au profit des époux LACHAT pour un prix de 33 €.

➤ **ACCORD DE PRINCIPE POUR ENGAGER UNE PROCEDURE DE BIENS VACANTS SANS MAITRE.**

Monsieur le Maire informe que 3 parcelles (n° A 657-656 et 655) d'une superficie totale de 1 379 m² situées Chemin du Châtelet à hauteur de la maison MOISSET sont depuis de nombreuses années (1933) attribuées à Mr Georges BENOIT dont l'adresse est inconnue. De ce fait, les parcelles pourraient être classées comme « biens vacants et sans maître ». En effet, la loi permet aux communes d'incorporer des biens classés sans maître dans leur patrimoine après une procédure spécifique, qui consiste après avis de la commission Communale des Impôts directes, à : prendre un arrêté constatant que les biens réunissent les conditions pour être considérés comme biens sans maître, publier, afficher et notifier ledit arrêté à la dernière adresse connue du dernier propriétaire. Après 6 mois, si aucun propriétaire ne s'est fait connaître ; prendre une délibération du conseil municipal et un nouvel arrêté incorporant les parcelles dans les biens patrimoniaux de la commune, puis officialiser l'incorporation des biens dans le patrimoine de la commune par acte notarié.

Un conseiller municipal demande l'avenir de ces parcelles une fois intégrées dans le patrimoine communal, il pourrait y avoir un projet d'élargissement de la voie communale pour faciliter le croisement des véhicules, le surplus de terrain pourrait être revendu ou conservé par la commune. Mais le sujet sera étudié après les démarches terminées.

Le Conseil Municipal est favorable à cette démarche et **AUTORISE** le maire à engager la procédure.

➤ **DELIBERATION POUR APPROUVER LA REVISION DU PLU POUR L'EXTENSION DE LA ZONE INTERCOMMUNALE**

Monsieur le maire informe que la procédure de révision du PLU est arrivée à son terme après l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 septembre au 22 octobre 2020 et lors de laquelle aucune observation n'a été formulée, le commissaire a émis un avis favorable. Par conséquent, pour finaliser la procédure le conseil municipal doit approuver le dossier, qui sera ensuite à approuver par la communauté de Communes.

Monsieur le maire précise que l'extension de la zone permettra l'installation de nouvelles entreprises.

Le Conseil municipal **APPROUVE** la révision du PLU pour permettre l'extension de la Zone Intercommunale du Pilon.

➤ **DELIBERATION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA FACTURE D'APTITUDE AMENAGEMENT (Solde procédure révision PLU).**

Suite à la clôture du dossier « révision PLU » le Bureau d'étude Aptitude aménagement qui a mené le dossier a fait parvenir sa facture d'un montant de 1 680,00 € TTC. Cette facture devant être réglée avant le vote du budget primitif (prévu fin mars), il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le maire à procéder au règlement de cette facture.

Le Conseil municipal **AUTORISE** le maire à procéder au règlement de la facture du Bureau d'études APTITUDES AMENAGEMENT.

➤ **DELIBERATION POUR MODIFIER LA QUOTITE HORAIRE DU POSTE D'ATSEM.**

Monsieur le maire informe que l'ATSEM bénéficie d'un poste à temps non complet de 32 h hebdomadaires : devant la nécessité de réaliser davantage d'heures de ménage au sein de l'école publique et la demande de l'agent depuis plusieurs années de passer à un poste à temps complet, il a été proposé à l'agent dans un 1^{er} temps, pour une durée de 3 mois d'effectuer sous forme d'heures complémentaires son activité à temps complet. Après bilan avec l'agent et la satisfaction des élus, il a été proposé à l'agent d'augmenter son temps de travail à temps complet à compter du 1^{er} mars 2021.

Le conseil municipal **ACCEPTE** d'augmenter la quotité horaire de travail de l'ATSEM de 32 h à 35 h à compter du 1^{er} mars 2021.

➤ **VIREMENT DE CREDIT DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET COMMERCE.**

Monsieur le maire explique, que lors de l'élaboration du 1^{er} budget primitif du budget annexe « COMMERCE » il était nécessaire de prévoir une recette de fonctionnement pour équilibrer la section de fonctionnement. Par conséquent, une subvention depuis le budget communal s'avèrerait nécessaire représentant la somme de 488,59 €.

Le conseil municipal **ACCEPTE** de verser une subvention du budget communal au profit du budget commerce de 488,59 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Projets 2021 :

Monsieur le maire fait un état des projets qui pourraient être réalisés cette année.

A savoir :

- Etude pour la rénovation de la mairie, qui consisterait à rénover la toiture, remplacer les fenêtres et les volets par des volets roulants, revoir le système de chauffage, réhabiliter le logement vacant avec création d'un accès extérieur, revoir le hall d'entrée et l'accueil du secrétariat, réfection du sol. Monsieur le maire propose de consulter les architectes suivants : FIGURAL de CHARLIEU, DEVERCHERE de CHAUFFAILLES et AABT de VOUGY, afin qu'ils nous établissent un avant-projet. Le conseil municipal **DONNE** son accord pour la consultation des architectes cités ci-dessus.

- Installation d'une douche à l'école publique, l'équipe enseignante réitère cette demande depuis plusieurs années.

- La mise en place d'un tableau blanc interactif dans une classe de l'école Aquarelle : une subvention de 1 671,60 € TTC a été accordée par l'Education Nationale représentant 50 % du montant TTC de la dépense s'élevant à 3 343,20 € TTC.

- L'achat d'une réserve d'eau pour les besoins de l'arrosage des végétaux ou des services techniques.

- L'achat d'une saleuse manuelle et d'une plaque vibrante.

- La mise en sécurité du coffret électrique des cloches.

- L'achat d'extincteurs dans divers bâtiments pour être en conformité et l'achat d'extincteurs pour le local technique.

Sur le budget de l'eau : la réfection des canalisations d'eau secteur « La Tuilière ». Monsieur le Maire informe que nous avons obtenu du Département au titre du plan de relance une subvention de 60 % du montant HT des travaux pour le renouvellement des canalisations d'eau du chemin de la Scie.

Sur le budget Assainissement : la poursuite du schéma directeur d'assainissement qui nous permettra de connaître l'état de fonctionnement du réseau d'assainissement.

- Demandes de subventions organismes extérieurs :

Monsieur le maire fait part de 2 courriers de demandes de subventions du Lycée de Ressins et du BTP CFA. Le conseil municipal n'y donne pas suite.

- Charte forestière du Beaujolais :

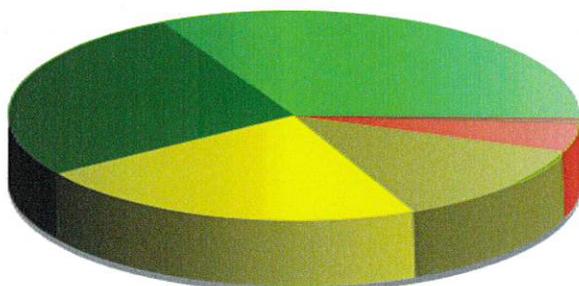
Monsieur le maire indique que le Syndicat mixte du Beaujolais souhaiterait qu'un délégué « filière forêt-bois » soit désigné parmi les conseillers municipaux. Monsieur le maire précise que le rôle du délégué est le suivant : être l'interlocuteur de la filière bois-forêt, bénéficiaire d'information sur la forêt, le bois, participer à des visites, échanger avec les acteurs locaux. Mr BUTTY Sylvain se porte volontaire.

- Bilan statistiques radar pédagogique – Place de Verdun :

Monsieur le maire présente le bilan (ci-dessous) des statistiques relevées lorsque le radar était installé Place de Verdun :

Données	Sens entrant (descendant)	Sens sortant (montant)
Vitesses moyennes	38,00 kms	39,33 kms
Vitesses maximum relevées	107 kms/h relevé le 31/10/2020 à 20H05	122 kms/h relevé le 27/05 à 22h26
Nbre véhicule/heure	45 véhicules/heure	41 véhicules/heure
	352 185 véhicules sont passés sur cette période	320 771 véhicules sont passés sur cette période

Véhicules entrants



<= 30 Km/h	: 114 861 - (32.61 %)
31 - 40 Km/h	: 94 859 - (26.93 %)
41 - 50 Km/h	: 78 593 - (22.32 %)
51 - 60 Km/h	: 44 759 - (12.71 %)
61 - 70 Km/h	: 15 936 - (4.52 %)
71 - 80 Km/h (et +)	: 3 177 - (0.90 %)

Véhicules sortants



<= 30 Km/h	: 70 932 - (22.11 %)
31 - 40 Km/h	: 104 758 - (32.66 %)
41 - 50 Km/h	: 96 439 - (30.06 %)
51 - 60 Km/h	: 38 320 - (11.95 %)
61 - 70 Km/h	: 9 090 - (2.83 %)
71 - 80 Km/h (et +)	: 1 232 - (0.38 %)

- Statistiques « Panneaux Pocket » :

Monsieur le maire informe que l'application « Panneaux Pocket » permettant aux habitants de connaître les informations de types alertes en vigueur sur la commune est appréciée par la population trouvant ce moyen de communication très utile. Il donne quelques chiffres sur l'utilisation de cette application : à ce jour, ce sont **148** smartphones qui ont mis Cuinzier en favoris, cela représente environ **44 %** des foyers de la commune. Le total des consultations sur la période du 27 décembre 2020 au 23 janvier 2021 a été de **1614** lectures.

- Défibrillateurs : Ils seront prochainement installés après la mise en place d'une petite installation électrique.

- Gérance auberge :

Monsieur le maire informe qu'il a reçu ce jour, avec les adjoints, les potentiels gérants de l'auberge. Ces derniers ont indiqué qu'ils avaient engagés les démarches administratives pour la prise de gérance, ont visité les lieux. Mais regrettent le manque de soutien et de considération de la part de certains élus. Devant ce constat et leur déception, ils ont décidé de ne pas donner suite à la gérance.

Monsieur le maire trouve regrettable cette situation et demande à l'ensemble des élus d'œuvrer pour l'intérêt général de la commune, tel qu'il est précisé dans la charte de l' élu dont chacun a été destinataire en début de mandat.

Monsieur le maire indique qu'il est urgent de lancer un appel à candidature.

Monsieur le maire informe que les logements situés au-dessus du restaurant pourraient être loués dès début Avril, des candidats se sont déjà manifestés.

La parole est donnée aux conseillers municipaux :

Un compte rendu est fait par le responsable de la commission « voirie ». Les travaux de réfection de voirie pour l'année 2021 seront effectués sur les chemins « du Biot » et de « La tournerie ». Pour l'année 2022 et en vue du dépôt d'une demande de subvention en septembre prochain, une liste de chemins nécessitant diverses petites interventions sera établie.

Monsieur le maire annonce que la campagne de curage des fossés sera réalisée dans les prochaines semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.